



L'INCONGRU

Annexes C : SUD-Rail rattrape entre 1000€ et 5000€/an pour 9 agents du TSEE !

La plupart des agents SNCF étaient embauchés au Statut. Ceux qui ne rentraient pas dans les critères étaient contractuels, soit annexe A1, soit annexe C (c'est-à-dire avec un salaire théoriquement négocié de gré à gré)

Depuis janvier 2020, plus personne n'est embauché au statut. La nouvelle règle est l'embauche comme contractuel à l'annexe C. Afin de reconnaître (un minimum) l'expérience et l'ancienneté, la SNCF applique un barème sur les salaires des nouveaux embauchés.

Seulement cette reconnaissance d'expérience et d'ancienneté et la pris en compte des cotisations sociales plus élevées pour les contractuels (de l'ordre de 6%) n'existaient pas ou peu avant 2020. En effet, certains agents embauchés avant 2020 en annexe C ont eu un salaire au ras des pâquerettes (un SMIC brut) , sans prime de fin d'année, ni indemnité de résidence, ni prime de filière matériel.

Ce qui constitue une différence de traitement injustifiée entre plusieurs agents pourtant de même compétence et expérience.

Suite à l'intervention de la fédération SUD-Rail auprès de la direction sur cette différence de traitement **mais également suite aux interventions de SUD Rail lors des tables rondes obtenues par nos mobilisations des ateliers TGV en 2019**, La SNCF s'est engagée à appliquer une correspondance du nouveau barème aux anciens annexes C : lorsque ces derniers s'en rendent compte !

Au TSEE, dans un premier temps, aucun agent n'était concerné selon la direction. Face à l'insistance des délégués SUD-Rail avec un cas concret, ce sont finalement 9 agents annexe C (embauchés de 2016 à 2020) qui vont voir **augmenter leur rémunération de 1000€ à 5000€ par an avec effet rétroactif** au 1er janvier 2021.

Afin de vérifier vos droits, munissez vous d'une fiche de paye et rapprochez vous d'un militant SUD Rail. Seuls les agents embauchés entre 2016 et 2020 peuvent être pris en compte... Pour SUD-Rail c'est injuste et inadmissible, la rétroactivité doit remonter à l'embauche de l'agent et à tous les agents annexe C peu importe leur date d'embauche.

Avec SUD-Rail, Faisons valoir nos droits à une rémunération digne et à de véritables augmentations salariales pour tous !